# DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

# UE 9 – COMPTABILITÉ

## SESSION 2024

**Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1**

# UE 9 – COMPTABILITÉ

**Durée de l'épreuve : 3 heures – Coefficient : 1**

---

Document autorisé :
**Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.**

Matériel autorisé :
**Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.**

Document remis au candidat : **le sujet comporte 10 pages numérotées de 1 / 10 à 10 / 10.**

**Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.**

---

***Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants :***

**DOSSIER 1 – OPÉRATIONS COURANTES (11 points)**

**DOSSIER 2 – OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT .....(4 points)**

**DOSSIER 3 – OPÉRATIONS D'INVENTAIRE (5 points)**

---

**BASE DOCUMENTAIRE**

Document 1 Extrait du site internet de BPI France.

Document 2 Opérations courantes de la société PALLUI du mois de mai 2023.

Document 3 Simulation des éléments du coût mensuel d'un pâtissier glacier.

Document 4 Informations concernant l'acquisition du four HANDEL.

Document 5 Informations concernant l'ancien four WILSON.

Document 6 Informations concernant la subvention.

Document 7 Mail reçu de madame CORE de la Banque BRCM.

Document 8 Extrait du Grand livre au 31/12/2023 avant inventaire.

Document 9 Extrait de l'inventaire physique des stocks au 31/12/2023.

Document 10 Informations relatives à diverses régularisations.

**AVERTISSEMENT**

**Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.**
**Toutes les réponses devront être justifiées.**

**Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.**
**Toute information calculée devra être justifiée.**
**Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.**

## SUJET

Pierrette PALLUI a grandi dans un village des Pyrénées Orientales où le boulanger déposait quotidiennement le pain. La bonne odeur du pain chaud a été une révélation pour elle. C'est la raison pour laquelle elle a appris le métier de boulangère. Elle s'est ensuite formée en pâtisserie, chocolaterie et confiserie.

En 2010, Pierrette PALLUI a créé la SARL PALLUI à Mont-Louis dans les Pyrénées Orientales. À l'origine, simple boulangerie, la SARL PALLUI s'est depuis spécialisée dans la fabrication et commercialisation de chocolats, articles sucrés d'épicerie fine et confiseries, exclusivement produits par l'entreprise PALLUI et commercialisés auprès de nombreux commerces de proximité de la région. Elle emploie 8 salariés.

Grâce à la qualité de ses produits, la SARL PALLUI est en forte croissance. Madame PALLUI s'interroge sur le recrutement d'un pâtissier-glacier qui contribuerait à développer une activité de glaces artisanales, sorbets, crèmes et entremets glacés.

Soucieuse de son empreinte écologique et sensibilisée à la nécessité des économies d'énergie dans un contexte de progression des prix de l'électricité, madame PALLUI a également décidé de changer son four de cuisson pour opter pour un matériel moins énergivore.

Depuis sa création, tous les travaux comptables de la SARL PALLUI sont assurés par le cabinet d'expertise comptable MICHEL & ASSOCIES dans lequel vous venez d'être embauché(e) en tant que collaborateur(trice).

Dans le cabinet MICHEL & ASSOCIES vous travaillez sous le contrôle de monsieur DOMINGUEZ, chef de mission, qui vous délègue certains travaux relatifs à la SARL PALLUI. Vous supervisez un jeune stagiaire arrivé depuis quelques jours.

Monsieur DOMINGUEZ vous communique quelques informations :

- l'exercice comptable de la SARL PALLUI coïncide avec l'année civile ;
- sa comptabilité est tenue sur un journal unique ;
- les numéros de TVA intracommunautaire sont systématiquement mentionnés sur les factures échangées entre la SARL PALLUI et ses fournisseurs et clients ;
- les frais accessoires d'achat sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature ;
- compte tenu de la diversité de ses activités, la SARL PALLUI est soumise à plusieurs taux de TVA : par souci de simplification, le taux de TVA de 20 % sera appliqué sur tous les dossiers qui vous sont confiés.

## DOSSIER 1 – OPÉRATIONS COURANTES
## Base documentaire : documents 1, 2 et 3

Madame PALLUI sait qu'une réforme va avoir lieu en matière de facturation. Elle souhaite s'y préparer, sachant que la SARL PALLUI fait partie des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

**Première mission : madame PALLUI vous demande de répondre à ses interrogations concernant la facture électronique.**

**Pour y répondre (document 1) :**

**1.1. Indiquer à quelles dates l'obligation relative à la facture électronique s'appliquera à la SARL PALLUI.**

**1.2. Expliciter trois avantages de la facture électronique pour la SARL PALLUI.**

Votre chef de mission, monsieur DOMINGUEZ, vous interroge sur une opération particulière puis vous confie l'enregistrement d'opérations courantes réalisées durant le mois de mai.

**Deuxième mission : monsieur DOMINGUEZ vous demande de procéder à la comptabilisation des opérations courantes pour le mois de mai 2023.**

**Pour y répondre (document 2) :**

**1.3. Citer et justifier le compte à utiliser pour enregistrer les titres acquis le 9 mai.**

**1.4. Évaluer et comptabiliser les écritures nécessaires relatives aux opérations qui figurent sur le document 2.**

Madame PALLUI vous demande l'estimation du coût mensuel de la rémunération d'un pâtissier glacier qu'elle envisage d'embaucher. Par ailleurs, le stagiaire dont vous avez la charge se demande pourquoi il n'a pas accès aux écritures de paie.

**Troisième mission : madame PALLUI vous demande de chiffrer le coût d'un pâtissier glacier et de répondre aux interrogations du stagiaire.**

**Pour y répondre (document 3) :**

**1.5. Évaluer le coût mensuel de la rémunération d'un pâtissier glacier pour la SARL PALLUI.**

**1.6. Identifier les comptes de charges qui seront impactés par cette rémunération.**

**1.7. Évaluer le montant du salaire net à payer mensuel avant impôt sur le revenu.**

**1.8. Justifier deux raisons pour lesquelles le stagiaire n'a pas accès aux écritures de paie.**

## DOSSIER 2 – OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

**Base documentaire : documents 4, 5, 6 et 7**

Compte tenu de la hausse des prix de l'énergie, madame PALLUI a acquis, auprès du fournisseur HANDEL CONCEPT, un four électrique modulaire très peu énergivore. Cette acquisition a déjà fait l'objet d'une comptabilisation (non vérifiée) par votre stagiaire.

Ce nouveau four électrique modulaire HANDEL vient en remplacement de l'ancien four de cuisson de marque WILSON qui est revendu par madame PALLUI.

**Première mission : monsieur DOMINGUEZ vous demande de prendre en charge le suivi comptable du changement de four.**

**Pour y répondre (documents 4 et 5) :**

**2.1. Identifier et évaluer les erreurs commises par le stagiaire dans l'enregistrement de la facture n° 4789 relative au nouveau four HANDEL.**

**2.2. Évaluer et présenter l'ensemble des écritures de l'exercice 2023 (courantes ou d'inventaire) relatives à l'utilisation et la cession du four WILSON.**

Pour financer une partie du nouveau four électrique modulaire, la SARL PALLUI a obtenu une subvention de la part du Conseil régional d'Occitanie dans le cadre de son programme de soutien à l'efficacité énergétique. En complément de la subvention, la SARL PALLUI a contracté un emprunt auprès de la banque BRCM.

**Deuxième mission : monsieur DOMINGUEZ vous charge du dossier du financement du nouveau four.**

**Pour y répondre (documents 6 et 7) :**

**2.3. Comptabiliser la notification et le versement de la subvention.**

**2.4. Comptabiliser la mise à disposition des fonds de l'emprunt.**

**2.5. Indiquer à madame PALLUI le montant de l'annuité à verser au 1er mars 2024.**

## DOSSIER 3 – OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

**Base documentaire : documents 8, 9 et 10**

Votre chef de mission, monsieur DOMINGUEZ, vous demande de réaliser des travaux d'inventaire pour préparer l'établissement des comptes annuels de la SARL PALLUI.

**Première mission : votre chef de mission vous confie le suivi d'une partie des stocks à la clôture de l'exercice 2023.**

**Pour y répondre (documents 8 et 9) :**

**3.1. Évaluer et comptabiliser les écritures concernant les stocks de sucre et de berlingots à la clôture de l'exercice 2023.**

**3.2. Citer et expliciter le principe comptable à respecter en lien avec la note de Paul, responsable des stocks.**

**Deuxième mission : votre chef de mission vous demande d'analyser et de traiter certaines opérations de régularisation à la clôture de l'exercice 2023.**

**Pour y répondre (document 10) :**

**3.3. Comptabiliser les opérations nécessaires d'après les informations figurant sur le document 10.**

**3.4. Évaluer l'impact de l'opération 2 sur le résultat et la trésorerie de l'exercice 2023.**

**3.5. Expliquer et justifier le traitement comptable à réaliser concernant l'opération 2 à l'ouverture de l'exercice 2024.**

## BASE DOCUMENTAIRE

### Document 1 – Extrait du site internet de BPI France

***Facturation électronique : report de l'entrée en vigueur***

Un amendement au projet de loi de finances pour 2024 fixe le nouveau calendrier de l'entrée en vigueur de la facturation électronique.

Les nouvelles dates d'obligation d'émission des factures sous forme électronique et de transmission des données de transaction et de paiement selon la taille de l'entreprise sont les suivantes :

- 1er septembre 2026 pour les grandes entreprises (au lieu du 1er juillet 2024).
- 1er septembre 2026 pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) (au lieu du 1er janvier 2025).
- 1er septembre 2027 pour les PME et les micro-entreprises (au lieu du 1er janvier 2026).

À noter que les PME et les micro-entreprises devront être en capacité de recevoir des factures électroniques dès le 1er septembre 2026.

*Source : https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/facturation-electronique-report-lentree-vigueur (consulté le 07/02/2024)*

### Document 2 – Opérations courantes de la société PALLUI du mois de mai 2023

**Le 2 mai 2023 :** émission de la facture n° V45789 pour une vente de confiseries au client FONTDOUSE. La facture comprend un montant brut pour les confiseries de 1 200 € HT, une remise de 5 % sur le montant brut et des frais de transport de 160 € HT. Le transport est assuré par la société PALLUI.

**Le 3 mai 2023 :** création d'une LCR magnétique n° 777 pour le règlement de la facture n° V45789 du 2 mai 2023, à échéance du 28 mai 2023.

**Le 4 mai 2023 :** réception de la facture n° 3246 du garage DELPIERRE pour l'entretien du camion de livraison d'un montant de 750 € HT. La facture porte la mention « TVA sur les débits ». Au bas de la facture est mentionné « escompte de 2 % si le paiement intervient dans les 8 jours ».

**Le 5 mai 2023 :** règlement par virement de la facture n° 3246 du 4 mai 2023 (avis de débit n° 788) après déduction de l'escompte de 2 %. La facture d'avoir n° A3246 concernant cet escompte est reçue le jour même.

**Le 6 mai 2023 :** envoi d'un devis à l'entreprise SOLEO pour la fourniture de chocolats lors d'un évènement (devis n° D5676, 1 500 € HT).

**Le 7 mai 2023 :** réception d'un virement de 600 € TTC à titre d'acompte suite à l'acceptation du devis du 6 mai par le client SOLEO (avis de crédit n° 456).

**Le 9 mai 2023 :** avis de débit n° 789 relatif à l'acquisition de 100 actions BOROLLE au prix unitaire de 5 €. Cette acquisition a pour but de réaliser un gain à brève échéance car la société PALLUI a un excédent de trésorerie. Les frais bancaires s'élèvent à 10 € HT, l'entreprise a fait le choix de les comptabiliser en charges.

**Le 10 mai 2023 :** réception de la facture n° E5789 d'un montant brut de 6 500 € HT du fournisseur espagnol BELFRUTAS de fruits confits pour la confection de chocolat fourrés. Le règlement est prévu par virement bancaire à 30 jours.

**Le 13 mai 2023 :** réception de la facture d'honoraire n° F768 du cabinet MICHEL & ASSOCIÉS pour la tenue des comptes : 2 500 € HT. Il n'y a pas de mention particulière sur la facture.

**Le 17 mai 2023 :** réception de la facture n° 314 du fournisseur d'emballages LEFEBVRE (fournisseur de boîtes pour la vente des gâteaux). La facture comprend un montant brut de 1 400 € HT et les frais de transport s'élèvent à 100 € HT. Le règlement est prévu par virement bancaire à 15 jours. La SARL PALLUI effectue un suivi comptable de ses stocks d'emballages.

**Le 18 mai 2023 :** règlement de la facture n° F768 du 13 mai 2023 par virement (avis de débit n° 790).

**Le 28 mai 2023 :** réception de l'avis de crédit n° 457 suite à l'encaissement de la LCR magnétique n° 777 créée le 3 mai 2023, commission soumise à TVA prélevée par la banque : 20 € HT.

**Document 3 – Simulation des éléments du coût mensuel d'un pâtissier glacier**

| | |
|---|---|
| Salaire brut mensuel en euros | 2 000 |

| Cotisations sociales en euros | Part salariale | Part patronale |
|---|---|---|
| Sécurité sociale | 340 | 643 |
| Chômage | 0 | 84 |
| Caisse de retraite | 83 | 124 |
| Complémentaire santé | 25 | 25 |
| | 448 | 876 |

**Document 4 – Informations concernant l'acquisition du four HANDEL**

L'entreprise PALLUI a acquis le 15 mars 2023 le four HANDEL auprès du fournisseur HANDEL CONCEPT. Ce fournisseur a également assuré le transport du four jusque dans les locaux de l'entreprise PALLUI.

L'écriture comptabilisée par le stagiaire est la suivante :

| Date | N° pièce | Comptes | Libellé | Débit | Crédit |
|---|---|---|---|---|---|
| 15/03/2023 | 4789 | 2154 | Facture n°4789 Handel Concept | 12 000,00 | |
| 15/03/2023 | 4789 | 624 | Facture n°4789 Handel Concept | 200,00 | |
| 15/03/2023 | 4789 | 44562 | Facture n°4789 Handel Concept | 2 420,00 | |
| 15/03/2023 | 4789 | 765 | Facture n°4789 Handel Concept | | 100,00 |
| 15/03/2023 | 4789 | 404 | Facture n°4789 Handel Concept | | 14 520,00 |

Le montant de la dette a déjà été vérifié par monsieur DOMINGUEZ et est exact.

**Document 5 – Informations concernant l'ancien four WILSON**

*Extrait de la balance au 1er janvier 2023 :*

| N° de compte | Libellés | Mouvements | | Soldes | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Débit | Crédit | Débiteur | Créditeur |
| 2154 | Matériel industriel | 10 000,00 | | 10 000,00 | |
| 28154 | Amortissement du matériel industriel | | 7 000,00 | | 7 000,00 |

Ce matériel a été amorti depuis sa mise en service en linéaire sur 5 ans. Aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte.

Le four WILSON a été vendu le 1er avril 2023 au prix de 1 000 € HT (facture n° V30332). Cette facture a été réglée par virement bancaire le 20 avril 2023 (avis de crédit n° 385).

**Document 6 – Informations concernant la subvention**

Depuis sa création, les subventions d'investissement obtenues par l'entreprise PALLUI sont comptabilisées en capitaux propres.

**Le 30 mars 2023 :** le Conseil régional d'Occitanie notifie à la société PALLUI l'obtention d'une subvention de 1 500 €, sous condition de l'achat d'un four électrique modulaire, comme le prévoit l'arrêté attributif de subvention.

**Le 13 avril 2023 :** le Conseil régional d'Occitanie verse à la société PALLUI la subvention (avis de crédit n° 380).

**Document 7 – Mail reçu de madame CORE de la Banque BRCM**

De : nathalie.core@brcm.com 25/02/2023 à 15H00
Sujet : votre emprunt n° 3400
Pour : pierrette@pallui.com

Bonjour Madame PALLUI,

Suite à l'examen du dossier de la SARL PALLUI, je vous confirme l'obtention d'un prêt pour financer l'acquisition de votre four. Les fonds seront mis à disposition sur le compte de la SARL le 1er mars 2023.

Je vous rappelle les caractéristiques de ce prêt :

- montant : 8 000 €,
- modalité de remboursement : par amortissement constant,
- taux d'intérêt annuel : 5 %,
- durée du prêt : 4 ans,
- date de la première annuité : 1er mars 2024.

En vous remerciant pour votre confiance,

Nathalie CORE
*Conseillère Entreprise*
*Banque BRCM*

Conformément à ce mail, les fonds ont été mis à disposition le 1er mars 2023 (avis de crédit n° 370).

**Document 8 – Extrait du Grand livre au 31/12/2023 avant inventaire**

| Compte 3111 – Stock de sucre | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Date | Libellé | Débit | Date | Libellé | Crédit |
| 01/01/2023 | Solde à nouveau | 5 000 | | | |

| Compte 3551 – Stock de berlingots des Pyrénées | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Date | Libellé | Débit | Date | Libellé | Crédit |
| 01/01/2023 | Solde à nouveau | 8 500 | | | |

Aucune dépréciation des stocks n'a été comptabilisée au 31/12/2022.

**Document 9 – Extrait de l'inventaire physique des stocks au 31/12/2023**

| Compte | Libellé des produits | Quantité inventoriée | Coût unitaire | Valeur totale du stock |
|---|---|---|---|---|
| ……. | …… | …… | | …. |
| 3111 | Sucre | 3 000 kg | 2 € | 6 000 € |
| ……. | …… | …… | | …. |
| 3551 | Berlingots des Pyrénées | 2 800 sachets de 250 gr | 2,5 € | 7 000 € |
| ……. | …… | …… | | …. |

**ATTENTION** :

Parmi les 2 800 sachets de berlingots, 200 présentent un défaut
→ leur valeur actuelle unitaire est de 2 €

*Paul, Responsable du stock*

**Document 10 – Informations relatives à diverses régularisations**

Madame PALLUI vous communique les informations suivantes concernant des opérations qui se sont déroulées en fin d'année 2023 :

1. La facture concernant la livraison de confiseries à la station de ski de Bolquère effectuée le 18 décembre 2023 n'a pas été établie. Le montant brut des confiseries livrées est de 2 000 € HT.

2. Une redevance trimestrielle a été comptabilisée et payée le 1er décembre 2023 pour un montant total de 300 € HT. Cette redevance concerne les mois de décembre 2023, janvier 2024 et février 2024. Cette redevance est relative à un crédit-bail contracté par la SARL PALLUI pour un photocopieur scanner.